



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 85459

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des stagiaires professeurs des écoles privées. Il apparaît que ces derniers, faute de postes vacants dans l'académie où ils ont pourtant été nommés, sont appelés à quitter l'académie. Ils se retrouvent donc démunis face à cet état de fait. Dans le même temps, il ressort paradoxalement que le nombre de postes a été réduit tout en maintenant un nombre conséquent de recrutés au concours. Il lui demande donc comment le Gouvernement entend répondre à cette problématique.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, la répartition par académie des postes offerts aux concours externes de recrutement pour l'enseignement privé tient compte des prévisions académiques de départs en retraite et des postes vacants de l'académie. L'affectation suite à l'année de stage dépend de la réalisation des prévisions académiques de départs en retraite. Si ces prévisions ne devaient pas être vérifiées, une affectation dans un département limitrophe de l'académie pourrait être proposée pour éviter la perte du bénéfice du concours. Malgré une situation de l'emploi tendue dans certaines académies, les maîtres contractuels et agréés à titre provisoire ont tous obtenu à la rentrée scolaire 2015 une affectation à titre définitif dans leur académie d'origine ou à défaut dans un département limitrophe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85459

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5548

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7969